

PROGRAMME DE LA MONTEE HISTORIQUE DE CORSAVY Catégorie PARADE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association **Vallespir Retro Courses (V.R.C)** organise les 23 & 24 Juin 2012 avec le concours de l'ASAC du Roussillon, une Montée Historique PARADE en doublure de la Course de Côte Nationale VHC Historique de Corsavy.

Cette montée historique est organisée conformément à l'article 22-b de la réglementation générale du Code Sportif International.

COMITE D'ORGANISATION

Président : Patrick RABETLLAT

Secrétariat de l'épreuve : Vallespir Retro Courses

Bruno VERMONT 02 rue Hyacinthe RIGAUD 66430 BOMPAS

Téléphone : 06 62 36 98 84 - Fax : 04 68 39 34 82

E-mail : vrc66@orange.fr

Permanence de l'épreuve :

Lieu : Centre Sport et Loisir de la Baillie à Arles sur Tech

Date : 23 & 24 Juin 2012

Horaires : le 23/06 de 15H00 à 19H00 & le 24/06 de 7H45 à 19H15.

1.1. OFFICIELS

Voir le programme de l'épreuve VHRS.

1.2. HORAIRES

Voir le programme de l'épreuve VHRS.

1.3. VERIFICATIONS

Lors des vérifications administratives, les concurrents devront présenter les originaux de leur permis de conduire, de la carte grise du véhicule avec l'attestation du contrôle technique en cours de validité et de l'attestation d'assurance de la voiture.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement doivent être adressées au secrétariat de l'épreuve avant le 18 Juin 2012.

Les frais de participation sont fixés à **90 €** (180 € sans la publicité de l'organisateur).

Date de clôture des engagements le 18 Juin 2012 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et reçue dans les délais.

Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 40 € restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

ARTICLE 4 . VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le meeting est ouvert aux véhicules immatriculés avant le 24/06/1987 (soit 25 ans) mais également aux GT d'exception plus récentes.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter d'autres véhicules présentant un intérêt historique, sportif ou de collection

Le véhicule doit être en parfait état de présentation, régulièrement immatriculé et conforme au Code de la Route.

Une photo du véhicule sera impérativement jointe au bulletin d'engagement.

4.2. EQUIPEMENTS DES PILOTES

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est vivement conseillé..

Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

Le port du casque est interdit.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Les voitures seront répertoriées par un numéro sur les portières.

Ces numéros devront impérativement être enlevés lorsque la voiture quittera le lieu du meeting.

4.4. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Aucun dispositif particulier de sécurité n'est imposé sur les véhicules.

ARTICLE 5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 DISPOSITION GENERALES

Une parade consiste à la présentation d'un groupe de véhicule à vitesse modérée. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive.

Toutefois, ce meeting se déroulant en doublure de la Course de Côte Nationale VHC, la manifestation se déroulera sur route fermée à la circulation publique.

Deux personnes maximum peuvent être autorisées à bord du véhicule.

Sauf cas de force majeure, les véhicules inscrits effectueront 5 montées.

7.2 CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir le programme de l'épreuve VHC.

7.3 DISPOSITIONS PARTICULIERES

7.3.1 Ordre de départ

Les concurrents de l'épreuve partiront derrière les VHC et les VHRS.

7.3.2 Déroulement de la montée

Une voiture officielle dirige l'épreuve et une autre la ferme. Ces deux voitures sont sous l'autorité du Directeur de Course.

Les dépassements sont strictement interdits.

Les montées des voitures ne seront pas chronométrées.

ARTICLE 6. CLASSEMENT

Aucun classement ne sera fourni à l'issue de l'épreuve.

ARTICLE 7. PRIX

L'épreuve ne comportant pas de classement , aucun prix ni trophée ne sera attribué.